



Etam Développement  
Société en commandite par actions au capital de 18 184 054 euros  
R.C.S. PARIS 308 382 035

## RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE RELATIF A L'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET AUX PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 19 JUIN 2009

La loi fait obligation du président du Conseil de Surveillance des sociétés en commandite par actions dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé de rendre compte, dans un rapport joint à celui du Conseil :

- de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, des références faites à un Code de gouvernement d'entreprise, et des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale ;
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Le présent rapport rend comptes des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance au cours de l'année 2008 ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil de Surveillance le 15 avril 2009.

### **1. PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

#### **1.1.1 GOUVERNANCE D'ENTREPRISE**

En matière de Code de gouvernement d'entreprise, la Société se réfère, à l'exception des points mentionnés ci-dessous (4.1.2 A et C), au code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de décembre 2008, résultant de la consolidation du rapport de l'AFEP et du MEDEF d'octobre 2003 et de leurs recommandations de janvier 2007 et d'octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées, disponible sur le site du MEDEF : [www.medef.fr](http://www.medef.fr)

Le Conseil a exprimé son adhésion à l'application des recommandations AFEP-MEDEF d'octobre 2008 le 8 décembre 2008.

## 1.1.2. COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT

### **A. Composition**

La société Etam Développement est une société en commandite par actions. Cette forme sociale a été adoptée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mai 1996, afin de préserver l'identité et la culture de l'entreprise et d'assurer ainsi, à long terme, sa pérennité dans l'intérêt du groupe et de l'ensemble des actionnaires.

Nous rappelons qu'au sein d'une société en commandite par actions, il existe deux sortes d'actionnaires appelés associés :

- les associés commanditaires, qui sont apporteurs en capitaux et qui ne sont responsables des dettes sociales qu'à concurrence de leurs apports.
- les associés commandités, qui sont apporteurs en industrie et qui sont tenus indéfiniment et solidairement des dettes sociales envers les tiers.

Les membres du Conseil de Surveillance, personnes physiques ou morales, sont choisis parmi les actionnaires n'ayant pas la qualité d'associés commandités. Les membres du Conseil de surveillance sont nommés, renouvelés et révoqués par l'assemblée générale ordinaire des commanditaires. Les fonctions de membre du Conseil de Surveillance sont conférées pour trois années et prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée statuant sur les comptes du deuxième exercice suivant celui de leur désignation.

Aux termes du Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance, ce dernier est composé de 3 à 18 membres, dont au moins la moitié de membres indépendants. Un membre du Conseil de Surveillance est considéré indépendant dès lors que selon le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance « il n'entretient aucune relation avec la Société, son groupe ou sa direction qui puisse compromettre l'indépendance de ses positions et décisions en tant que membre du Conseil de Surveillance ».

Le Conseil de Surveillance nomme parmi ses membres un président.

Afin de préciser les conditions de préparation et d'organisation de ses travaux, le Conseil de Surveillance s'est doté d'un Règlement Intérieur. Ce Règlement Intérieur a été adopté lors de la tenue du Conseil de Surveillance du 19 mars 2003 (disponible sur le site internet du groupe : [www.etamdeveloppement.com](http://www.etamdeveloppement.com)).

Au 31 décembre 2008, le Conseil de Surveillance d'Etam Développement comptait 11 membres : Messieurs Hervé de Carmoy (nommé le 22 janvier 2008 en qualité de membre et de président du Conseil de Surveillance), Gérard Billaud, Jean-Philippe Hottinguer, Jean-Claude Lagarrigue, Edmond Lasnier de Lavalette, Olivier des Lyons de Feuchin, Jacques Mahaux, Jean-Pierre Nordman, Michel Rowan, Raphaël Palti et Mme Rachel Milchior. Les nominations les plus anciennes remontent au 29 mai 1996, la plus récente au 22 janvier 2008.

Au regard du critère d'indépendance défini dans le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance, 10 membres du Conseil de Surveillance, Messieurs Hervé de Carmoy, Jean-Philippe Hottinguer, Gérard Billaud, Edmond Lasnier de Lavalette, Olivier des Lyons de Feuchin, Jacques Mahaux, Jean-Claude Lagarrigue, Jean-Pierre Nordman, Michel Rowan et Raphaël Palti, sont considérés comme indépendants, soit 91% des membres du Conseil de Surveillance.

En application des critères d'indépendance de l'AFEP-MEDEF, 7 membres du Conseil de Surveillance, Messieurs Hervé de Carmoy, Gérard Billaud, Edmond Lasnier de Lavalette, Olivier des Lyons de Feuchin, Jean-Claude Lagarrigue, Jean-Pierre Nordman, Michel Rowan sont considérés comme indépendants, soit 64% des membres du Conseil de Surveillance.

La Société faisait jusqu'à présent référence au critère d'indépendance défini dans le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance. Il est convenu qu'en 2009, le Conseil de Surveillance modifie son Règlement

Intérieur pour appliquer *stricto sensu* les critères d'indépendance AFEP-MEDEF, étant donné que les différentes recommandations AFEP-MEDEF ont été consolidées dans un Code de gouvernement d'entreprise en décembre 2008 auquel la Société se réfère conformément à la loi n°2008-649 portant diverses dispositions d'adaptation du droit des sociétés au droit communautaire (dite « Loi DDAC ») du 3 juillet 2008 prévoyant que les sociétés doivent dorénavant indiquer le Code de gouvernement auquel elles se réfèrent.

Le Conseil de Surveillance se réunit sur convocation de son président ou de l'un des gérants ou de l'un des associés commandités aussi souvent que l'intérêt de sa mission l'exige et au moins une fois par an.

Les délibérations du Conseil de Surveillance sont consignées dans des registres cotés paraphés.

Les mandats des membres du Conseil de Surveillance sont les suivants :

Nom, prénom	Mandat	Date de première nomination et de fin de mandat	Autres fonctions dans la société	Mandats et/ou fonction dans une autre société du Groupe	Mandats et/ou fonctions dans une autre société hors du Groupe
Hervé de Carmoy	Président du Conseil de Surveillance	Nommé par cooptation le 22 janvier 2008 Mandat renouvelé le 17 juin 2008 Jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010	Membre du Comité des Comptes et d'Audit	Néant	- Président du conseil de surveillance de Grosshill Properties et de Méridiam - Membre du conseil de VVF - Membre du Conseil d'Administration de Tradition (Lausanne)
Jean-Philippe Hottinguer	Membre du Conseil de Surveillance	Nommé le 29 mai 1996 Mandat renouvelé le 17 juin 2008 Jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010	Président du Comité des Comptes et d'Audit	-Administrateur de Etam SA	-Président Directeur Général de JPh Hottinguer Corporate Finance, -Associé commandité gérant dans la Banque Jean Philippe Hottinguer & Cie -Représentant de la banque Jean-Philippe Hottinguer & Cie dans la société Jean-Philippe Hottinguer Gestion Privée, - Administrateur de la Société Industrielle & Financière de l'Artois, -Membre du Conseil de Surveillance de Devanlay SA, -Représentant de la société Jean Conrad Hottinguer AG et membre du Conseil de Surveillance de la Compagnie Optorg SA -Vice-Président et Administrateur de Financière Dewavrin SA
Rachel Milchior	Membre du Conseil de Surveillance	Nommée le 29 mai 1996 Mandat renouvelé le 17 juin 2008 Jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010	Néant	-Représentant permanent d'Etam Développement au Conseil d'Administration d'Etam SA -Administrateur de Gerset	Gérant de Laubou, Vabou
Gérard Billaud	Membre du Conseil de Surveillance	Nommé le 13 mai 1997 Mandat renouvelé le 22 juin 2006	Président du Comité des Rémunérations et des Nominations	Administrateur de Nortex	Vice-Président de la Chambre de Commerce et d'industrie Franco-Indienne

		Jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008	,Membre du Comité des Comptes et d'Audit		
Edmond Lasnier de Lavalette	Membre du Conseil de Surveillance	Nommé le 13 mai 1997 Mandat renouvelé le 22 juin 2006 Jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008	Membre du Comité des Comptes et d'Audit, Membre du Comité des Rémunérations et des Nominations	Néant	Néant
Olivier des Lyons de Feuchin	Membre du Conseil de Surveillance	Nommé le 13 mai 1997 Mandat renouvelé le 22 juin 2006 Jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008	Néant	Représentant permanent d'Etam Développement au Conseil d'Administration de Nortex	Gérant de Galerie des Lyons
Jacques Mahaux	Membre du Conseil de Surveillance	Nommé le 29 mai 1996 Mandat renouvelé le 17 juin 2008 Jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010	Néant	Néant	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur de CAL Courtage, CA Luxembourg, CAL Conseil, CAS Conseil , de Luxe Holding, Finaziaria Indosuez International SA, Finacap, Financière Linvest, Gesint Holding, Indosuez Capital Luxembourg, Indolux Private Porfolio (SICAV), Indosuez Management II, Linvest, Lion intergestion, Lux International Strategy (SICAV), Parefa, Vemmafain, CAGP Belgium, CAMS Bahamas, CAFOI (CA Family Office IBERIA)</li> <li>- Membre du Conseil de Surveillance de Berlys Participations,</li> <li>- Gérant de, Sodexho, Spring Multiple, Value in action</li> <li>- Président du conseil d'administration de CAMS Belgium</li> <li>- Président The Investor's House</li> </ul>
Jean-Pierre Nordman	Membre du Conseil de Surveillance	Nommé le 11 mai 1999 Mandat renouvelé le 17 juin 2008 Jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010	Néant	Néant	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Président du Directoire de Mindscape SA</li> <li>- Administrateur de Mindscape UK et de Mindscape Northern Europe B.V</li> <li>- Administrateur et Président du Conseil d'Administration de Brainscape</li> </ul>
Michel Rowan	Membre du Conseil de Surveillance	Nommé le 24 mai 2002 Mandat renouvelé le 22 juin 2006 Jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31	Néant	Néant	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Directeur général de Azulis Capital</li> <li>- Directeur général de la BC Management Sas</li> <li>- Représentant permanent de Azulis Capital au Conseil de Surveillance de la Sté Liévoise de participations</li> </ul>

		décembre 2008			(groupe La Toulousaine / Profalux), de la société Furninvest (groupe Roche & Bobois) et de Société Aloxoise de Participations (groupe Breteche Industrie). - Président du conseil de surveillance de la société Financière Breteche - Membre du conseil de surveillance de la société Financière CA Communication et de la Financière Savena - Administrateur dans la Société CA Communication Multimédia - Membre du Comité stratégique de la société Merinvest (groupe Meralliance).
Jean-Claude Lagarrigue	Membre du Conseil de Surveillance	Nommé le 27 mai 2004 Renouvelé le 26 juin 2007 Jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009	Néant	Néant	Néant
Raphaël Palti	Membre du Conseil de Surveillance	Nommé le 11 mai 1999 Mandat renouvelé le 17 juin 2008 Jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010	Membre du Comité des Comptes et d'Audit, Membre du Comité des Rémunérations et des Nominations	Néant	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Altavia SA : Administrateur et Président Directeur Général</li> <li>- Altavia France SA : Président Directeur Général et administrateur</li> <li>- Altavia Paris SAS : Président depuis le 09/07/2008</li> <li>- Actipaper SA : Président Directeur Générale et administrateur</li> <li>- Altavia EUROPE SA, Altavia RVB SA, Le Parti du Client SA, Junium SA : Administrateur</li> <li>- MSTV SA : Administrateur jusqu'au 02/09/2008</li> <li>- Altavia Facilities GIE : Représentant d'Altavia SA, Administrateur</li> <li>- Altavia Newco SARL : gérant</li> <li>- Altavia Nantes Newco : gérant</li> <li>- Altavia Victor SAS : Président depuis le 09/07/2008</li> <li>- Inext SARL : Co-gérant</li> <li>- Altavia Hellas (filiale grecque) : Administrateur jusqu'au 27/11/08</li> <li>- Altavia Iletisim (filiale turque) : Administrateur et Vice-président</li> <li>- MBO Communication (filiale espagnole) : Administrateur depuis le 27/11/08</li> <li>- Altavia Iberica CFA (filiale espagnole) : Administrateur depuis le 27/11/08</li> <li>- Altavia Italia (filiale italienne) : Administrateur depuis le 27/11/08</li> <li>- Altavia Belgium (filiale belge) : Administrateur et Président</li> <li>- Altavia Polska (filiale</li> </ul>

					polonaise) : Membre du Directoire - Altavia HTT (filiale anglaise) : Administrateur - Altavia Ceska (filiale Tchèque) : co-gérant depuis le 27/11/08 - Altavia Deutschland GmbH (filiale allemande) : co-gérant depuis le 13/12/08 - Altavia Swiss (filiale suisse) : Président - Altavia Beijing Consulting (filiale chinoise) : Administrateur et Président - Altavia Asia (Hong-Kong) : Administrateur - Altavia Trading (filiale chinoise) : Administrateur et Président - Foncière Blanqui SA : Administrateur, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général - Firapa SAS : Président - Viatteam SAS : Représentant de la Firapa SAS, Président - SCI Rembrandt Courcelles : co-gérant
--	--	--	--	--	---

## B. Mission

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent des organes de direction et de gestion de la Société ainsi qu'un contrôle des informations données aux actionnaires et au marché. A l'égard de ces fonctions de contrôle, il dispose des mêmes pouvoirs que les commissaires aux comptes. Dans le cadre de son contrôle permanent de la gestion, le Conseil de Surveillance :

- contrôle les moyens mis en œuvre par la Société et les commissaires aux comptes pour s'assurer de la régularité et de la sincérité des comptes sociaux et consolidés ;
- donne son avis à la gérance sur l'organisation de l'audit interne en s'appuyant sur les travaux de son Comité des Comptes et d'Audit ;
- donne son avis à la gérance sur la rémunération versée aux principaux dirigeants et sur la politique d'attribution des stock-options ainsi que sur les nominations des membres du Conseil de Surveillance en s'appuyant sur les recommandations émises par son Comité des Rémunérations et des Nominations ;
- contrôle la régularité des actes de la gérance et le respect de l'égalité entre actionnaires ;
- porte une appréciation sur l'opportunité de la gestion ;
- rédige un rapport annuel pour l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires.

Préalablement à chaque réunion, Etam Développement SCA fournit aux membres du Conseil de Surveillance les informations utiles et nécessaires pour se prononcer sur l'ordre du jour et notamment les informations qualitatives et quantitatives sur l'activité de la Société et du Groupe.

Pour l'exercice de l'ensemble de ses responsabilités et pour permettre la bonne préparation puis la bonne réalisation de ses travaux, le Conseil de Surveillance peut entendre le gérant, les Directeurs Généraux du Groupe, les commissaires aux comptes, le Directeur Général Finances du Groupe et, d'une manière générale, tout salarié du groupe qu'il estimerait utile d'entendre. Si besoin, il peut aussi recourir à des experts extérieurs aux frais de la Société.

## C. Travaux

Le Conseil de Surveillance est en principe convoqué par lettre envoyée 14 jours à l'avance, accompagnée de l'ordre du jour. Les documents dont l'examen est nécessaire à la prise de décision des membres sont généralement transmis 3 jours avant la réunion du Conseil de Surveillance. Le procès verbal de chaque réunion fait l'objet d'une approbation expresse lors de la réunion suivante du Conseil de Surveillance.

Les réunions se sont tenues au siège administratif de la société Etam Développement SCA qui héberge l'intégralité des filiales, ce qui permet d'inviter des responsables opérationnels le cas échéant.

Le Conseil de Surveillance s'est réuni 7 fois au cours de l'année 2008 : les 22 janvier, 15 avril, 17 juin, 16 juillet, 28 août, 21 octobre et 8 décembre 2008. Pour l'ensemble de ces réunions, le taux moyen de présence de ses membres s'est élevé à 96 %.

Ont assisté aux réunions du Conseil de Surveillance, sur invitation expresse des membres du Conseil de Surveillance : les commissaires aux comptes, le Directeur Général Finances, le président d'honneur, les associés commandités, le Directeur Général Exécutif et les gérants.

Les ordres du jour étaient les suivants :

Conseil de Surveillance du 22 janvier 2008 :

- Approbation du procès-verbal du Conseil de Surveillance du 22 octobre 2007 ;
- Cooptation de Monsieur de Carmoy dans les fonctions de membre du Conseil de Surveillance en remplacement de Monsieur Philippe Geslin, démissionnaire ;
- Nomination du président du Conseil de Surveillance ;
- Présentation du chiffre d'affaires du 4<sup>ème</sup> trimestre 2007 et des premières semaines de janvier ;
- Communiqué de presse sur le chiffre d'affaires trimestriel et annuel ;
- Vie du titre ;
- Budget 2008 ;
- Questions diverses.

Conseil de Surveillance du 15 avril 2008 :

- Approbation du procès-verbal du Conseil de Surveillance du 22 janvier 2008 ;
- Nomination de Monsieur de Carmoy comme membre du Comité des Comptes et d'Audit ;
- Changement d'affectation des jetons de présence ;
- Examen du rapport de gestion de la gérance à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle et Extraordinaire du 17 juin 2008 et présentation par la gérance des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31/12/2007 ;
- Présentation du chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> trimestre 2008 – Activité de la Société et du Groupe ;
- Examen de l'information financière du 1<sup>er</sup> trimestre 2008 ;
- Recalage du budget 2008 ;
- Vie du titre ;
- Arrêté des termes du communiqué de presse ;
- Lecture du rapport spécial de la gérance à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur les opérations de souscription ou d'achat d'actions ;
- Lecture du rapport spécial de la gérance à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur les opérations d'attributions d'actions gratuites ;
- Lecture du rapport spécial sur programme de rachat d'actions propres ;
- Examen de la note semestrielle sur l'exposition du Groupe aux risques et sur les principaux engagements hors bilan ;
- Arrêté des termes du rapport du Conseil de Surveillance qui sera présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires du 17 Juin 2008 ;
- Examen du projet des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire des actionnaires ;

- Examen des documents de gestion prévisionnelle ;
- Rappel des conventions réglementées de l'article L 226.10 du Code de Commerce ;
- Communication par le président aux membres du Conseil de Surveillance et aux commissaires aux comptes de la liste des conventions courantes ;
- Présentation des informations à communiquer au marché sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne mises en œuvre par la Société ;
- Questions diverses.

Conseil de Surveillance du 17 juin 2008 :

- Approbation du procès-verbal du Conseil de Surveillance du 15 avril 2008 ;
- Renouvellement de Monsieur de Carmoy dans ses fonctions de président du Conseil de Surveillance ;
- Questions diverses.

Conseil de Surveillance du 16 juillet 2008 :

- Approbation du procès-verbal du Conseil de Surveillance du 17 juin 2008 ;
- Information financière trimestrielle 2<sup>ème</sup> trimestre 2008 ;
- Questions diverses.

Conseil de Surveillance du 28 août 2008 :

- Approbation du procès-verbal du Conseil de Surveillance du 16 juillet 2008 ;
- Résultats semestriels
- Présentation des orientations de la Direction Générale pour développer l'attractivité des enseignes et renforcer les marges de manœuvres financières ;
- Questions diverses.

Conseil de Surveillance du 21 octobre 2008 :

- Approbation du procès-verbal du Conseil de Surveillance du 28 août 2008 ;
- Information financière trimestrielle du 3<sup>ème</sup> trimestre 2008 ;
- Indication du processus budgétaire ;
- Investissements 2009 ;
- Chine ;
- Respect des covenants et actions en cours ;
- Calendrier 2009 ;
- Questions diverses.

Conseil de Surveillance du 8 décembre 2008 :

- Approbation du procès-verbal du Conseil de Surveillance du 21 octobre 2008 ;
- Compétitivité du Groupe ;
- Recommandations AFEP-MEDEF sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées ;
- Questions diverses.

Les commissaires aux comptes ont été convoqués à toutes les réunions du Conseil de Surveillance et y ont effectivement participé.

Chaque année, le Conseil de Surveillance rédige un rapport qui doit être tenu à la disposition des commanditaires au moins quinze jours avant l'Assemblée. Ce rapport est une œuvre collégiale qui engage l'intégralité des membres du Conseil de Surveillance. Aussi, si certains d'entre eux ont une opinion différente de celle exprimée dans le rapport, leur opinion personnelle figure dans le rapport.

Le Conseil de Surveillance constate qu'il n'a pas mis en place une évaluation de ses travaux. S'agissant d'une société en commandite par actions, le Conseil de Surveillance n'influe pas sur la gestion directe de la Société mais surveille uniquement la gestion opérationnelle effectuée par la gérance. Dans ce cadre, le

Conseil de Surveillance dispose, pour l'aider dans sa mission, du Comité des Comptes et d'Audit et du Comité des Rémunérations et des Nominations. Le Conseil de Surveillance estime que son fonctionnement a, de fait, respecté la recommandation AFEP-MEDEF en 2008, sans pour autant réaliser une évaluation formelle de ses travaux, ce qu'il fera en 2009.

### 1.1.3. COMITÉS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Dans l'exercice de ses fonctions, le Conseil de Surveillance dispose des travaux du Comité des Comptes et d'audit ainsi que de ceux du Comité des Rémunérations et des Nominations. Ces deux Comités font part de leur activité et portent à sa connaissance tous les points qui leur paraissent poser problème ou appeler une décision, facilitant ainsi ses délibérations.

#### **A. Comité des Comptes et d'Audit**

##### a. Composition et fonctionnement

Le Comité est composé de 3 à 5 membres choisis parmi les membres du Conseil de surveillance, dont au moins les deux tiers sont des membres indépendants tels que définis dans le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance. Le président du Comité des Comptes et d'Audit est nommé et révoqué par le Conseil de Surveillance. Son secrétaire est la responsable de l'audit interne.

Afin de préciser les conditions de son fonctionnement, le Comité des Comptes et d'Audit s'est doté d'un règlement intérieur. Ce règlement intérieur a été adopté par le Conseil de Surveillance de la Société lors de la séance du 17 septembre 2003.

Le Comité des Comptes et d'Audit se réunit sur convocation de son président ou de la moitié au moins de ses membres, au moins 4 fois par an :

- deux réunions sont dédiées à l'examen des comptes annuels et semestriels,
- deux autres réunions sont dédiées aux problématiques de contrôle et d'audit interne.

Le Comité des Comptes et d'Audit fait rapport écrit au Conseil de Surveillance de ses travaux.

En 2008, le Comité des Comptes et d'Audit était composé de Messieurs Jean-Philippe Hottinguer, Hervé de Carmoy, Gérard Billaud, Edmond Lasnier de Lavalette et Raphaël Palti. Il est présidé par Monsieur Jean-Philippe Hottinguer.

Au regard du critère d'indépendance défini dans le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance, 5 membres du Comité des Comptes et d'Audit, Messieurs Jean-Philippe Hottinguer, Hervé de Carmoy, Gérard Billaud, Edmond Lasnier de Lavalette et Raphaël Palti, sont considérés comme indépendants, soit 100% des membres du Comité des Comptes et d'Audit.

En application des critères d'indépendance de l'AFEP-MEDEF, 3 membres du Comité des Comptes et d'Audit, Messieurs Hervé de Carmoy, Gérard Billaud et Edmond Lasnier de Lavalette sont considérés comme indépendants, soit 60% des membres du Comité des Comptes et d'Audit.

##### b. Mission

Le Comité des Comptes et d'Audit a pour mission d'assister le Conseil de Surveillance pour que celui-ci puisse s'assurer de la qualité du contrôle interne et de la fiabilité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers. Les attributions essentielles du Comité sont les suivantes :

- émettre un avis sur l'organisation de l'audit interne de la Société et prendre connaissance de tous les rapports de mission réalisés par la direction de l'audit interne et le cas échéant fixer directement à cette direction des missions propres ;
- émettre un avis sur les systèmes de remontée de l'information vers les dirigeants sociaux;
- examiner la nature des moyens mis en œuvre pour arrêter et examiner les comptes sociaux et les comptes consolidés ;
- guider la sélection des commissaires aux comptes et s'assurer de leur indépendance à chaque nomination ou renouvellement de fonction ; et donner annuellement au Conseil de Surveillance son avis sur les honoraires versés à ces derniers ;
- vérifier les informations données aux actionnaires et au marché dans les communiqués officiels de la société et examiner la nature des moyens mis en œuvre pour s'assurer de la fiabilité de ces informations;
- prendre connaissance et apprécier les risques potentiels notamment de liquidité, et notamment à travers les notes émanant de la direction financière et des commissaires aux comptes qui doivent lui être fournies sur les « risques et engagements hors bilan significatifs ».

### c. Travaux

Le Comité des Comptes et d'Audit s'est réuni 7 fois au cours de l'année 2008, les 21 janvier, 14 avril, 27 mai, 11 juillet, 27 août, 20 octobre et 8 décembre 2008. Pour l'ensemble de ces réunions, le taux moyen de présence de ses membres s'est élevé à 87%.

Chaque trimestre, le Comité a examiné la situation financière du groupe ainsi que les travaux menés par l'audit interne et présentés par la responsable de l'audit interne.

Le Comité a rendu compte de ses travaux au Conseil de Surveillance qui en a pris acte et a suivi l'ensemble de ses recommandations.

## **B. Comité des Rémunérations et des Nominations**

### a. Composition et fonctionnement

Le Comité des Rémunérations et des Nominations est composé de 3 à 5 membres choisis parmi les membres du Conseil de Surveillance, dont au moins les deux tiers sont des membres indépendants tels que définis dans le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance. Le président du Comité des Rémunérations et des Nominations est nommé et révoqué par le Conseil de Surveillance.

Afin de préciser les conditions de son fonctionnement, le Comité des Rémunérations et des Nominations s'est doté d'un règlement intérieur. Ce règlement intérieur a été adopté par le Conseil de Surveillance de la Société lors de la séance du 17 septembre 2003.

Le Comité se réunit sur convocation de son président ou de la moitié au moins de ses membres aussi souvent que l'intérêt de sa mission l'exige et au moins une fois par an.

Le Comité fait rapport écrit au Conseil de Surveillance de ses travaux.

En 2008, le Comité était composé de Messieurs Gérard Billaud, Edmond Lasnier de Lavalette et Raphaël Palti. Il est présidé par Monsieur Gérard Billaud.

Au regard du critère d'indépendance défini dans le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance, 3 membres du Comité des Rémunérations et des Nominations, Messieurs Gérard Billaud, Edmond Lasnier de Lavalette et Raphaël Palti, sont considérés comme indépendants, soit 100% des membres du Comité des Rémunérations et des Nominations.

En application des critères d'indépendance de l'AFEP-MEDEF, 2 membres du Comité des Rémunérations et des Nominations, Messieurs Gérard Billaud et Edmond Lasnier de Lavalette, sont considérés comme indépendants, soit 67% des membres du Comité des Rémunérations et des Nominations.

b. Mission

Le Comité des Rémunérations et des Nominations émet un avis sur :

- la rémunération des membres dirigeants ;
- la politique générale d'attribution des options d'achats ou de souscription ;
- les candidats à la responsabilité de membre du Conseil de Surveillance.

c. Travaux

Le Comité des Rémunérations et des Nominations s'est réuni 3 fois au cours de l'année 2008, les 22 janvier, 24 avril et 1<sup>er</sup> décembre 2008. Pour l'ensemble de ces réunions, le taux moyen de présence de ses membres s'est élevé à 88 %.

Lors de ces réunions, le Comité a procédé à l'examen des rémunérations des fonctions salariales de la gérance, du Directeur Général Exécutif et des membres du Comité de Direction.

Le Comité a rendu compte de ses travaux au Conseil de Surveillance qui en a pris acte et a suivi l'ensemble de ses recommandations.

#### 1.4. PRINCIPES ET RÈGLES DE DÉTERMINATION DES RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

##### **A. Rémunération des membres du Conseil (jetons de présence)**

L'Assemblée Générale du 22 juin 2006 a fixé le montant global des jetons de présence alloués annuellement aux membres du Conseil de Surveillance à la somme de 200 000 euros, jusqu'à décision contraire.

La répartition des jetons de présence s'effectue à ce jour comme suit :

- une somme forfaitaire allouée aux membres du Conseil de Surveillance à raison de leur appartenance audit Conseil de Surveillance ;
- une somme forfaitaire par présence effective aux réunions du Comité des Comptes et d'Audit et du Comité des Rémunération et Nominations.

Le Conseil de Surveillance du 22 juin 2006 a fixé la somme forfaitaire allouée à ses membres en raison de leur appartenance au Conseil de Surveillance, conformément aux dispositions de l'article 19 des statuts de la Société, à 10.000 euros par membre et par exercice social, seules exceptions faites :

- de Monsieur Olivier des Lyons de Feuchin dont le montant des jetons de présence demeure fixé à 20.000 euros par exercice social,
- du président du Conseil de Surveillance dont le montant des jetons de présence demeure fixé à 50.000 euros par exercice social.

Le Conseil de Surveillance du 15 avril 2008 a décidé de ne pas modifier l'affectation de la somme forfaitaire par présence effective aux réunions du Comité des Comptes et d'Audit et du Comité des Rémunération et Nominations, qui est de 1.524 euros par présence effective à ces réunions et qui reste payable en fin de chaque réunion, mais a décidé de la plafonner comme suit :

- Au titre de l'appartenance au Comité des Comptes et d'Audit : un plafond de 6.096 euros par exercice social et par membre.
- Au titre de l'appartenance au Comité des Rémunération et Nominations : un plafond de 1.524 euros par exercice social et par membre.

## **B. Rémunération des autres mandataires sociaux**

Il n'entre pas dans les attributions du Conseil de Surveillance de fixer les rémunérations des autres mandataires sociaux, et en particulier des gérants de la société. Les renseignements ci-après sont fournis à titre informatif.

### (i) Détermination de la part fixe

Il n'y a pas de rémunération des cogérants au titre de leur mandat social dans la Société Etam Développement SCA. Les rémunérations de Madame Marie-Claire Tarica, de Monsieur Pierre Milchior et de Monsieur Laurent Milchior ne sont versées qu'au titre des contrats de travail dans les filiales du Groupe.

### (ii) Détermination de la part variable de la rémunération

Néant.

### (iii) Stock options et attribution gratuite d'actions

Un plan de souscription ou d'achat d'options ainsi qu'un plan d'attribution d'actions gratuites ont été mis en place par l'Assemblée Générale mixte du 17 juin 2008. Ces plans ne connaissent aucun attributaire.

A chaque fois qu'un plan de souscription ou d'achat d'options et qu'un plan d'attribution d'actions gratuites sont votés, conformément à l'article L.225-129.6 du Code du travail, il est systématiquement demandé aux actionnaires de statuer sur une autorisation à donner à la gérance à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital réservées aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.233-16 du Code du commerce dans les conditions prévues à l'article L.443-5 du Code du travail.

### (iv) Indemnités, avantages et rémunérations accordés aux mandataires à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions

Aucune indemnité de départ n'est aujourd'hui prévue pour les trois cogérants de la Société.

### (v) Retraite

La Société avait conclu un contrat de retraite à prestations définies (article 39 du Code général des Impôts) avec la société AXA à l'effet du 1er janvier 1990, garantissant dans certaines conditions une retraite à hauteur de 60% maximum du salaire.

Un premier avenant du 08 janvier 1991 a précisé la définition des bénéficiaires afin de réduire les conditions d'ancienneté de 15 à 10 ans. Par un deuxième avenant du 18 septembre 2003, afin qu'aucune erreur d'interprétation ne puisse se faire sur les bénéficiaires de ce plan de retraite, les conditions pour bénéficier de ce plan sont les suivantes : (i) être salarié appartenant au collège Cadre ; (ii) travailler dans l'une ou l'autre des filiales du Groupe Etam, celle-ci étant défini comme toute filiale détenue par la Société Etam Développement à hauteur minimum de 50% des droits de vote et du capital, directement ou indirectement ; et (iii) justifier au jour du départ à la retraite d'une ancienneté minimale continue dans le Groupe de dix années.

Ce plan de retraite a été clos à effet du 31 décembre 2003. Par clôture de ce plan, il faut entendre que seuls les cadres entrés dans le Groupe Etam avant le 31 décembre 2003 peuvent bénéficier de ce plan dans les conditions évoquées précédemment.

### (vi) Avantages en nature

Les seuls avantages en nature sont les voitures de fonction qui sont attribuées en raison de la nature de leurs fonctions salariales, et non en fonction de mandats sociaux.

## 1.5 MODALITÉS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales figurent à l'article 21.2 des statuts de la société, précisant que « le droit de participer aux assemblées générales est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application du septième alinéa de l'article L.228-1 du Code de Commerce, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ».

## **2. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ ETAM DÉVELOPPEMENT**

Le Groupe Etam a retenu la définition suivante du contrôle interne :

- Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par les dirigeants et le personnel d'une organisation, à quelque niveau que ce soit, destiné à leur donner en permanence une assurance raisonnable que :
  - les opérations sont réalisées, sécurisées, optimisées et permettent ainsi à l'organisation d'atteindre ses objectifs de base, de performance, de rentabilité et de protection du patrimoine,
  - les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société et aux tiers reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société,
  - les lois, les réglementations et les directives de l'organisation sont respectées.
  
- Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant pas fournir une garantie absolue que tout risque soit totalement éliminé. Il existe en effet des limites inhérentes à tout système de contrôle interne comme par exemple les incertitudes liées à l'environnement économique, l'exercice de la faculté de jugement ou le rapport coût/bénéfice de la mise en place de nouveaux contrôles.

Dans le cadre de la production de ce rapport, et conformément à la recommandation de l'AMF de janvier 2007, Etam Développement SCA s'est appuyé sur le « cadre de référence » (complété du « guide d'application ») réalisé par le groupe de Place et publié par l'AMF.

Le périmètre du groupe couvert par le rapport s'étend à l'ensemble des filiales consolidées par intégration globale en Europe.

### 2.1. ORGANISATION ET PRINCIPES DE CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ MÈRE SUR SES FILIALES

Bien qu'ayant acquis la dimension d'un groupe international, Etam Développement SCA demeure une entreprise à taille humaine qui cherche à développer auprès de ses employés les valeurs d'un Groupe familial. La culture du Groupe est diffusée notamment par des parcours d'intégration des nouveaux cadres et par des sessions de formations spécifiques permettant à chacun de comprendre sa place dans l'organisation et d'appliquer les règles de conduite et d'intégrité du Groupe.

Sont rattachés à la gérance, un Directeur Général Exécutif en charge du périmètre hors Chine, un Directeur Général Finances et un Directeur Général en charge de la Chine. Est rattaché au Directeur Général Exécutif un Comité de Direction, incluant notamment les Directeurs d'Enseigne. Les filiales étrangères, à l'exception de la Chine, sont rattachées aux Directeurs d'Enseigne.

Les orientations stratégiques du groupe sont définies par la gérance. Le Directeur Général Exécutif, le Directeur Général Finances, le Directeur Général en charge de la Chine et les Directeurs d'Enseignes déclinent les orientations stratégiques en objectifs et en budgets annuels dont ils ont la responsabilité. .

Au niveau de la société Etam Développement, celle-ci n'ayant pas d'activité opérationnelle, les procédures mises en place concernent le domaine comptable et financier. Les sociétés d'exploitation et filiales étrangères sont responsables de la mise en œuvre du contrôle interne sur leur périmètre de responsabilité.

## 2.2. DOCUMENTATION ET COMMUNICATION DES RÈGLES DE CONTRÔLE

Afin de permettre à chacun dans le groupe de prendre la mesure de sa contribution au résultat et de sa responsabilité en matière de contrôle interne, le groupe s'appuie sur un processus de fixation d'objectifs et d'analyse de la performance. Les objectifs sont fixés annuellement dans le cadre du processus budgétaire. Ce processus est organisé autour de la remontée de prévisions budgétaires à partir des niveaux de responsabilités appropriés. Cette remontée s'effectue à travers différentes étapes de validation. La responsabilité des managers sur des objectifs budgétaires discutés et approuvés, est une composante essentielle de l'efficacité du pilotage par le management. Le budget est mensualisé pour que chaque centre de profit et de coût puisse suivre sa performance tout au long de l'année. Il comprend des indicateurs de performance commerciale et financière. Au cours de l'année, les investissements prévus au budget font l'objet d'études de retour sur investissement avant d'être engagés, puis d'autorisations d'engagement spécifiques.

## 2.3. PROCESSUS D'ÉVALUATION DES RISQUES

L'identification et l'analyse des risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs du Groupe est de la responsabilité de la gérance, du Directeur Général Exécutif, du Directeur Général Finances et des Directeurs d'Enseignes. Les principaux risques financiers et juridiques suivis au niveau du Groupe sont présentés dans le chapitre « facteurs de risques » du présent document.

Par ailleurs, une cartographie des risques a été réalisée en 2008 à l'échelle de la France. Elle a pour objectifs d'identifier les risques principaux et d'en mesurer l'importance relative et la probabilité de survenance. Cette cartographie des risques majeurs a été réalisée à partir des entretiens avec la Direction Générale et les membres du Comité de Direction. Elle permet de partager la vision des risques entre les dirigeants et d'améliorer la connaissance des risques du Groupe. Lancée en 2008, cette démarche sera poursuivie en 2009.

## 2.4. ACTIVITÉS DE CONTRÔLE

Le suivi de l'activité, des résultats et des projets est assuré dans le cadre de revues de performances. Chaque mois, les performances réalisées sont comparées aux performances prévues dans le budget et à celles réalisées l'année précédente. Les revues de performance mensuelles contribuent par ailleurs à la détection d'éventuelles anomalies dans le dispositif de contrôle interne.

Une synthèse de l'évolution du chiffre d'affaires et de la marge brute commerciale du groupe est présentée au Conseil de Surveillance tous les trimestres et les résultats du Groupe (compte d'exploitation, bilan et tableau de flux de trésorerie) lui sont présentés tous les semestres.

Le contrôle de gestion assiste les managers dans l'élaboration et le suivi des budgets, participe aux phases de validation, propose des plans d'action rendus nécessaires par les écarts constatés dans son exécution.

## 2.5. SUPERVISION DU SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

Le pilotage du contrôle interne par le management s'effectue au quotidien dans la mesure où l'activité commerciale requiert une vigilance permanente.

La supervision du système de contrôle interne est de la responsabilité conjointe de la Société, des sociétés d'exploitation et des filiales étrangères pour les parties qui leur sont déléguées.

Par ailleurs, la direction de l'audit interne est un organe indépendant des opérations, rattaché directement à la gérance et au Comité des Comptes et d'Audit. Elle effectue des évaluations régulières du contrôle interne et de la maîtrise des risques, que ces risques soient opérationnels, comptables ou informatiques. Son périmètre d'action couvre l'intégralité des processus et des entités du Groupe. A partir des constatations faites lors de ses missions, elle émet des recommandations aux entités auditées, qui doivent y répondre. L'audit interne suit ensuite la mise en place des actions correctives. Des synthèses périodiques des résultats des missions et de la mise en œuvre des recommandations sont présentées aux différents niveaux de la hiérarchie, à la gérance, au Comité des Comptes et d'Audit et, par son intermédiaire, au Conseil de Surveillance. Le planning des interventions de l'audit interne est déterminé annuellement.

En 2008, la direction de l'audit groupe a employé 3 professionnels. Elle a participé à toutes les réunions du Comité des Comptes et d'Audit.

Enfin, les commissaires aux comptes procèdent aux vérifications du contrôle interne qu'ils jugent nécessaires dans le cadre de leur mission de certification des comptes et communiquent leurs observations au Comité des Comptes et d'Audit.

## **3. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE**

Le contrôle interne comptable et financier est un élément majeur du contrôle interne chez Etam Développement SCA. Il vise à assurer un suivi financier rigoureux de ses activités et concerne l'ensemble des processus de production et de communication de l'information comptable et financière. Comme le contrôle interne en général, il s'appuie sur un dispositif d'ensemble comprenant notamment une organisation du système d'information adaptée et performante, les politiques et procédures de pilotage, de surveillance et de contrôle.

Les différents acteurs du processus de contrôle interne comptable et financier sont le Directeur Général Finances du Groupe avec, au sein de la direction financière du Groupe, la Direction des Comptabilités, la Direction de la Consolidation et du Contrôle Financier. Celles-ci effectuent de nombreux contrôles qui visent à garantir la fiabilité de l'information financière, qu'elle soit diffusée en interne à des fins de pilotage ou communiquée au marché. Ces contrôles sont notamment effectués à l'occasion des revues réalisées lors des phases de budget, de prévisions et de clôture (clôtures mensuelles, clôture semestrielle et annuelle).

### 3.1. PLANIFICATION, PILOTAGE ET PROCESSUS DE REPORTING

Pour chaque exercice, un budget annuel est élaboré aux différents niveaux opérationnels. Il est ensuite validé par les enseignes et filiales, puis consolidé au niveau du Groupe qui le soumet enfin au Conseil de Surveillance de la Société.

Ce processus permet de responsabiliser l'ensemble de l'organisation autour des objectifs du Groupe. Il concerne et s'applique à l'ensemble des filiales consolidées en 2008.

Trois fois par an, des prévisions annuelles sont établies et comparées aux objectifs budgétaires afin de mettre en place les actions correctrices requises.

Les revues d'activité mensuelles, qui réunissent la gérance, la Direction Générale Exécutive, la Direction Générale Finances et le Comité de Direction, permettent d'appréhender l'évolution commerciale et financière des activités, d'évaluer les décisions opérationnelles, d'analyser les écarts sur résultat entre les objectifs et les réalisations et de suivre la mise en place des plans d'actions. La Direction Générale s'appuie dans son action sur le reporting mensuel, l'analyse des évolutions constatées et des indicateurs de mesure de la performance opérationnelle.

Au niveau des enseignes, des filiales et du Groupe, des équipes de contrôleurs financiers sont responsables du suivi de la réalisation des objectifs et de l'analyse des informations comptables et financières.

Enfin, concernant le développement du réseau :

- toute décision d'investissement concernant des magasins en propre et des affiliés fait l'objet d'un Comité de Développement auquel participent le Directeur Général Exécutif, le Directeur Général Finances, les Directeurs d'Enseigne et le Directeur du Développement. La décision du Comité de Développement est entre autre prise sur la base de deux critères qui sont (a) le taux de marge commerciale en année pleine et (b) le délai de retour sur investissement.
- toute décision concernant le réseau franchisé fait l'objet d'un Comité de Développement International composé des personnes constituant le Comité de Développement à l'exception du Directeur du Développement remplacé par le Directeur du Développement International, auquel s'ajoutent les Directeurs Export des enseignes.

### 3.2. RÉFÉRENTIEL COMMUN ET PROCÉDURES D'ARRÊTÉ DES COMPTES

Les états financiers du Groupe sont élaborés sur la base des informations communiquées par les directions financières des filiales. Ces dernières sont responsables de la conformité de ces informations avec le référentiel Groupe (principes comptables, plan de comptes, manuel de reporting et de consolidation) et du respect des instructions détaillées transmises par la Direction Générale Finances.

Ces données sont transmises selon un format imposé puis consolidées au sein d'un outil de consolidation qui sert à l'élaboration de l'information financière externe.

La Direction du Contrôle Financier du Groupe s'assure de la cohérence des remontées d'information des filiales avant agrégation des résultats et écritures de consolidation. Des analyses détaillées et documentées sont établies afin de comparer les résultats selon des critères homogènes (modifications de périmètre, impact de change, opérations non récurrentes).

Le contrôle interne comptable et financier est intégré au dispositif général de contrôle interne.

### 3.3. TRAVAUX RÉALISÉS EN 2008 ET PERSPECTIVES

En 2008, il a été mis en place :

- une comptabilité d'engagement des dépenses. Ce projet a permis de sécuriser les dépenses engagées par le Groupe en faisant valider en amont tout engagement de dépenses relatif aux frais générés par les services du siège (hors immobilisations).
- une interface entre les logiciels comptables et le logiciel de suivi en ligne des flux des marchandises et des coûts, partagé par les fournisseurs, les transitaires et le Groupe. Des gains de productivité et de sécurisation des données ont ainsi été obtenus.

Par ailleurs, le Groupe a mis en œuvre en 2008 un projet de « convergence » des données comptables consolidées et de gestion. Ce projet, qui doit aboutir en 2009, permettra au Groupe d'utiliser, pour

prendre ses décisions de gestion, les mêmes résultats que ceux issus de sa comptabilité consolidée. Ainsi le compte de résultat sera établi par fonction et non plus par nature de comptes. Par ailleurs, les données de gestion seront calculées selon les normes IFRS afin de cadrer avec la consolidation. « Convergence » permettra d'analyser dorénavant toutes les activités du Groupe selon 4 axes que sont les Enseignes, les Activités, les Pays et les Modes de Distribution. Le Groupe sera ainsi doté d'une bonne granularité dans les analyses et les diagnostics. En outre, une réduction des délais de clôtures mensuelles, semestrielles et annuelle devrait être obtenue. Enfin, le projet « Convergence » permettra un meilleur suivi des flux de trésorerie et des évolutions des besoins en fonds de roulement.

Ces travaux ont permis d'améliorer le niveau de contrôle interne comptable et financier.



**KPMG Audit**  
Immeuble KPMG  
1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
France



**Constantin Associés**  
114 rue Marius AUFAN  
92532 Levallois Perret Cedex  
France

## **Etam Développement**

Société en Commandite par Actions

67/73, rue de Rivoli  
75001 Paris

---

**Rapport du Commissaire aux Comptes  
établi en application de l'article  
L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président  
du Conseil de surveillance de la société Etam Développement S.C.A.**  
Exercice clos le 31 décembre 2008

**Etam Développement**  
Société en Commandite par Actions  
67/73, rue de Rivoli  
75001 Paris

---

**Rapport du Commissaire aux Comptes**  
**Établi en application de l'article**  
**L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président**  
**du Conseil de surveillance de la société Etam Développement**  
Exercice clos le 31 décembre 2008

---

Aux associés et actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Etam Développement S.C.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.226-10-1 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au Président du Conseil de surveillance d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société donnant les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président du Conseil de surveillance concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

**1. Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de surveillance. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président du Conseil de surveillance.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du Conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce.

## **2. Autres informations**

Nous attestons que le rapport du président du Conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L.225-68 du Code de commerce.

Les Commissaires aux Comptes

Paris La Défense, le 24 avril 2009

Jean-Marc Bastier  
*Associé*

Constantin Associés

Levallois Perret, le 24 avril 2009

Eric Ropert  
*Associé*

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*

